

DECLARATION ORDER / DÉCRET DE DÉCLARATION

WHEREAS, I, Siddika Mithani, President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Marie-Claude Bibeau), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto;

THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached hereto is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa this day of April 8, 2022, at 8:15 pm.

ATTENDU QUE, je, Siddika Mithani, présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Marie-Claude Bibeau), estime que la maladie d'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaires, à compter de la date ci-dessous, dans lesquelles j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa en ce jour du 8 avril 2022 à 20h15.



Dr. Siddika Mithani
President of the CFIA
La Présidente de l'ACIA

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Ontario – Declaration Schedule" described as:

The following areas in the province of Ontario bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 06 (PCZ-06)

Starting at the intersection of Mount Albert Rd and McCowan Rd
Continuing South on McCowan Rd from Mount Albert Rd to Davis Dr
Continuing East on Davis Dr from McCowan Rd to Highway 48
Continuing South on Highway 48 from Davis Dr to 19th Ave
Continuing West on 19th Ave from Highway 48 to Leslie St
Continuing North on Leslie St from 19th Ave to Stouffville Rd
Continuing West on Stouffville Rd from Leslie St to Yonge St
Continuing North on Yonge St from Stouffville Rd to King Rd
Continuing West on King Rd from Yonge St to Bathurst St
Continuing North on Bathurst St from King Rd to Green Lane W
Continuing East on Green Lane W, continuing as Green Lane E, from Bathurst St to Leslie St
Continuing North on Leslie St from Green Lane E to Mount Albert Rd
Continuing East on Mount Albert Rd from Leslie St to McCowan Rd

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de l'Ontario – Annexe de déclaration » se décrit comme suit :

Les régions suivantes de la province de Ontario sont délimitées par :

Limites géographiques pour :

Zone de contrôle primaire 06 (ZCP-06)

Commencez à l'intersection du chemin Mount Albert et du chemin McCowan.
Continuez vers le sud sur le chemin McCowan, du chemin Mount Albert à la rue Davis.
Continuez vers l'est sur la rue Davis, du chemin McCowan à l'autoroute 48.
Continuez vers le sud sur l'autoroute 48 depuis la rue Davis jusqu'à la 19e avenue.
Continuez vers l'ouest sur la 19e avenue depuis l'autoroute 48 jusqu'à la rue Leslie.
Continuez vers le nord sur la rue Leslie à partir de la 19e avenue jusqu'au chemin Stouffville.
Continuez vers l'ouest sur le chemin Stouffville, de la rue Leslie à la rue Yonge.
Continuez vers le nord sur la rue Yonge, du chemin Stouffville au chemin King.
Continuez vers l'ouest sur le chemin King, de la rue Yonge à la rue Bathurst.
Continuez vers le nord sur la rue Bathurst, du chemin King à Green Lane Ouest.
Continuez vers l'est sur Green Lane Ouest, puis Green Lane Ouest Est, de la rue Bathurst à la rue Leslie.
Continuez vers le nord sur la rue Leslie, de Green Lane Est jusqu'au chemin Mount Albert.
Continuez vers l'est sur le chemin Mount Albert, de la rue Leslie au chemin McCowan.

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.